

Le 101^{ème} département

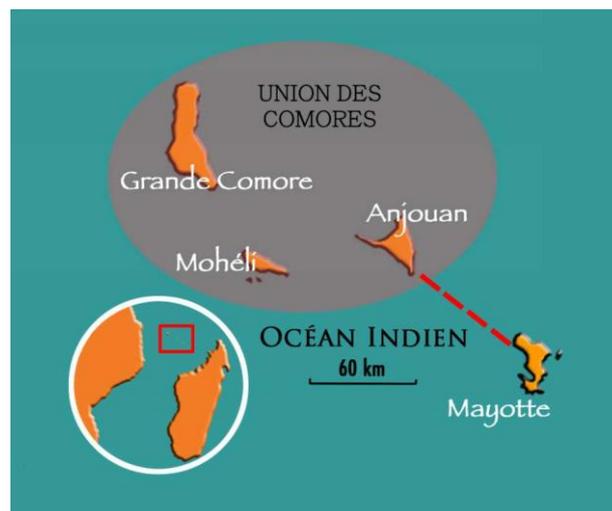
Nicolas ROINSARD

Mayotte a rejoint les rangs des départements français en 2011. Passé presque inaperçu, l'événement signale une intégration commencée dans les années 1970 mais qui devra être promue de longues années encore. Le cas de cette petite île de l'océan Indien pose avec force la question d'une sortie des modes de gouvernances coloniaux dans les outre-mer français.

Si 2011 a été « l'Année des Outre-Mer » du point de vue commémoratif, elle aura été, pour Mayotte, une année singulièrement marquante sur le plan social et politique. L'histoire retiendra probablement deux événements majeurs : la naissance d'un 101^e département français et cinquième département d'Outre-mer (DOM) d'une part, et un long et dur mouvement social « contre la vie chère » d'autre part. Ces deux événements – qui auront donné l'occasion aux médias nationaux de s'intéresser à cette terre française depuis 171 ans... et pourtant si étrangère aux yeux de bien des Français – illustrent les transformations profondes que connaît aujourd'hui « l'île hippocampe ». Située dans le canal du Mozambique, à mi-chemin de Madagascar et de la côte swahilie de l'Afrique orientale, l'île de Mayotte – nourrie de références historiques et culturelles comoriennes, malgaches, africaines et arabo-musulmanes – vit actuellement de nombreux changements sociaux et économiques largement attribuables à un processus d'intégration politique commencé il y a plus de trois décennies.

En accédant, de manière progressive, au statut de département, Mayotte connaît en effet un développement de type exogène qui repose sur une mise aux normes françaises du droit, du système de santé, des infrastructures, des logements, du système éducatif, du marché du travail, des rapports économiques (encouragés à devenir des rapports marchands), etc. Si la

départementalisation, dans une première acception du terme, s'apparente avant tout à une transformation politique des modes et principes de gouvernance d'un territoire accédant au statut de département français, elle désigne, sur le plan sociologique, les profondes transformations sociales, économiques et culturelles occasionnées par ce processus d'intégration politique, et le temps long de ces transformations (Constant et Daniel, 1997 ; Roinsard, 2012). Elle constitue aussi un fait postcolonial au sens défini par N. Lazarus (2006) d'une mainmise des grandes nations de l'Occident sur les modes de représentation, de gestion politique et de développement économique des anciennes colonies, qu'elles aient connues ou non l'indépendance politique. Une mainmise qui – et c'est une des caractéristiques majeures du fait postcolonial tel que nous l'entendons ici – n'empêche pas la société dominée de développer diverses formes de résistances et d'ajustements destinées à amortir le coût social et culturel d'une assimilation assumée pour ses promesses égalitaires avec la métropole, mais observée avec réserve dès lors qu'elle modifie sensiblement certains des modes traditionnels de régulation sociale.



Marine nationale / Carte de Mayotte

Trois décennies d'intégration politique

Ancienne société de plantation de l'Empire colonial français (1841-1946), Mayotte devient en 1946, avec les trois autres îles de l'archipel des Comores (Grande Comore, Anjouan et Mohéli) colonisées pour leur part au début du XX^e siècle, un Territoire d'Outre-Mer (TOM). En 1974, les habitants de ce TOM sont appelés par référendum à décider de leur avenir politique : devenir un État indépendant ou rester français. La majorité des Comoriens votent alors pour l'indépendance. L'ONU prend acte de ce résultat et proclame, le 12

novembre 1975, l'Union des Comores comme pays indépendant composé de ses quatre îles, conformément à la règle de l'intangibilité des frontières qui régit les processus de décolonisation. La France, pour sa part, a une toute autre lecture des résultats du référendum. Si la majorité des Comoriens ont opté pour l'indépendance, le décompte des voix montre que Mayotte, avec 63% des suffrages exprimés, désire être maintenue dans le giron français. La France revendique alors l'appartenance de Mayotte au nom de l'autodétermination des peuples. En 1976, un nouveau référendum est organisé pour confirmer ou non cette volonté. Sous l'effet, d'une part, de l'action de lobbies créés et soutenus depuis Paris pour servir les intérêts militaires et géostratégiques de la présence française dans le canal du Mozambique et, d'autre part, de l'influence des notables locaux en quête de nouveaux pouvoirs suite au transfert de la capitale, en 1966, de Dzaoudzi à Mayotte vers Moroni en Grande Comore (Caminade, 2003), les résultats de ce second référendum sont sans appel : 99,4% des Mahorais votent pour le rattachement de leur île à la France. Celle-ci prend acte de ce vote en conférant à Mayotte le statut de collectivité territoriale de la République française, ce que ne manquera pas de dénoncer l'ONU pendant vingt ans, en vain.

Très critiques vis-à-vis de ce statut hybride synonyme de faible intégration politique et, par conséquent, de faibles moyens en matière sanitaire et éducative notamment, les élus mahorais ont obtenu en 2000 la tenue d'un référendum destiné à statuer sur l'avenir de Mayotte. La départementalisation est alors plébiscitée à 73% des suffrages exprimés. La loi du 11 juillet 2001 proclame le nouveau statut, provisoire, de collectivité départementale, et fixe à l'horizon 2010 un nouveau référendum pour décider du statut définitif de Mayotte, en toute logique celui de DOM. D'ici là, la collectivité reçoit progressivement de nouvelles compétences de caractère départemental et régional, notamment dans le domaine de la coopération décentralisée. La quatrième et dernière consultation des Mahorais sur leur avenir constitutionnel depuis 1974 s'est finalement déroulée le 29 mars 2009. Si le taux de participation a été assez décevant (61%), le résultat du référendum est quant à lui sans appel avec 95% des suffrages exprimés en faveur de la départementalisation. Ce quatrième vote entérine ainsi un processus engagé il y a 35 ans, et affirme la volonté des Mahorais de devenir français « à tout prix » (Blanchy, 2002b) et, en même temps, de se détacher définitivement de l'Union des Comores (Richard, 2009) qui, à l'inverse d'une France

protectrice, figure parmi les pays les plus pauvres au monde, et les plus instables politiquement¹.

Rattrapage, égalité, assimilation législative

Actée le 31 mars 2011 lors du renouvellement de l'assemblée locale, la départementalisation effective de Mayotte – au sens d'une égalité de droits avec la France métropolitaine – prendra en réalité plusieurs années voire plusieurs décennies, suivant en cela ce qui a déjà été observé pour les quatre autres DOM. Compte tenu en effet de l'écart considérable qui sépare Mayotte de l'Hexagone, le rattrapage en matière d'équipements, de logements, de santé, d'éducation, de droit social et de développement économique est estimé par l'État à 20 ou 25 ans. Ce rattrapage différé, dont le coût financier sera supporté par la France et l'Union européenne, ne se justifie pas seulement par des considérations budgétaires. Concrètement, la départementalisation renvoie aussi et surtout à un complexe processus technique de transformation des institutions locales.

Depuis 2000, L'État a commencé, non sans difficultés, à rapprocher le droit traditionnel islamique (attributions du *cadi*, le juge musulman) du droit commun et national, fondé en particulier sur l'égalité hommes-femmes. La polygamie a été interdite en 2005, tandis que de nouvelles règles du mariage, de la famille et des successions ont été instaurées. Les registres de l'état civil, en cours de révision complète depuis 2000 par la Commission de révision de l'état civil², ont été achevés au 31 décembre 2011. La Sécurité sociale a été créée en 2004 et a permis l'introduction de l'assurance maladie, l'assurance vieillesse et l'assurance chômage avec, cependant, des modalités d'attribution particulières et des montants minorés. Il en est de même des allocations familiales créées en mars 2002. Initialement plafonnées à trois enfants, elles sont attribuées depuis le 1^{er} janvier 2006 à tous les enfants âgés de 0 à 20 ans, sous condition de scolarité pour les plus de 6 ans³. Sur l'ensemble des prestations de la branche Famille qui existent dans l'Hexagone (plus d'une vingtaine), seules quatre sont aujourd'hui servies à Mayotte (Allocation Adulte Handicapé, Allocation de rentrée scolaire, Allocations familiales, Allocation logement à caractère familial), aucune n'étant appliquée à

¹ Le pays a connu pas moins de 20 coups d'État depuis l'indépendance.

² La CREC a été chargée d'établir les actes de naissance, de mariage ou de décès qui auraient dû être portés sur les registres de l'État civil de droit commun ou de droit local à Mayotte avant la date du 9 mars 2000.

³ En décembre 2010, on comptait 17 273 familles allocataires, pour environ 74 600 personnes couvertes.

taux plein. L'extension des minima sociaux se fera, elle aussi, de manière progressive avec une minoration des montants alloués et un alignement différé⁴.

Parallèlement à la mise en place de ces droits sociaux, de nouveaux impôts (taxe foncière et taxe d'habitation) seront en vigueur à partir de 2014. Une politique de rattrapage des salaires est également en cours. Le SMIG mahorais, aujourd'hui égal à 85% du SMIC métropolitain, a doublé depuis 2003 et ne sera totalement aligné que d'ici 2015. Même si l'écart se réduit, le PIB par habitant de Mayotte ne représente qu'un cinquième du PIB par habitant français et un tiers de celui des Réunionnais. Les inégalités sont encore plus marquées au sein même de la population mahoraise. En 2005, les individus les plus modestes (appartenant au premier décile) avaient des revenus 9,7 fois inférieurs à ceux des individus les plus aisés, contre un rapport égal à 4,3 à La Réunion et à 3,4 en métropole (INSEE, 2007). Malgré l'introduction progressive de revenus de transfert destinés à gommer les trop grandes inégalités, Mayotte demeure une société duale, caractérisée par la coexistence d'une économie agraire de subsistance et d'une économie de services, portée notamment par le développement des emplois publics, largement occupés par les Métropolitains (*Wazungu*)⁵.

Les effets d'un développement exogène

Ce qui est généralement observé dans les territoires ultra-marins (Rivière, 2009) l'est également à Mayotte : le développement économique est de type exogène, reposant sur un lien extrêmement fort avec la métropole laquelle assure à la fois le transfert de compétences et d'emplois, et l'exportation de biens de consommation⁶. Les perspectives de développement endogène semblent assez limitées dans un tel contexte de petite économie insulaire, « notamment les difficultés à réaliser des économies d'échelle, la vulnérabilité aux risques naturels et aux chocs économiques exogènes, les coûts de transport élevés, la dépendance économique par rapport à un nombre limité de secteurs ou de produits et, de ce fait, des difficultés à s'industrialiser, à se diversifier, à être compétitif » (CEROM, 2010, p. 20).

⁴ Une première prestation a été transférée au 1^{er} janvier 2012 : le Revenu de Solidarité Active. Compte tenu des différences de niveau de vie et de structuration du marché du travail local, son montant est de 119 € par mois pour une personne seule, soit 25% du montant servi en France métropolitaine et dans les autres DOM pour une même situation familiale. Selon les hypothèses construites à partir des données de l'INSEE et de la CAF de Mayotte, le nombre de bénéficiaires représenterait en moyenne 70 à 80 000 personnes, soit environ un Mahorais sur trois.

⁵ Les termes en italique sont en *shimaore* qui, avec le *shibushi*, constituent les deux langues dominantes parlées à Mayotte.

⁶ Les importations à Mayotte ont plus que doublé entre 2000 et 2008 et 42% d'entre elles proviennent de métropole. Le taux de couverture des importations sur les exportations était de 1,4% en 2008.

L'économie mahoraise est donc dominée par le secteur tertiaire et plus particulièrement par les emplois publics, lesquels représentaient 49% du PIB en 2005, soit une progression de 48% entre 2001 et 2005 (CEROM, 2010). Pour autant, et du point de vue de l'activité davantage que celui de la valeur ajoutée, il faut noter la part encore importante que représentent l'agriculture et la pêche dans l'économie locale, traditionnellement marquée par la pluriactivité. Une étude réalisée en 2003 (Esap, 2003) estimait ainsi à 20 850 le nombre de ménages au sein desquels un membre au moins pratiquait une activité de ce type, soit environ 60% des ménages. De même, il faut souligner le poids encore important du secteur informel – avec en particulier des emplois dans les services à la personne, les BTP et l'agriculture – et la part importante du temps partiel (32% de l'emploi, contre 17,5% à La Réunion) qui est un indice de la pluriactivité et de l'inactivité relative de certaines personnes insérées dans cette économie plurielle (formelle et informelle) et discontinue. La singularité du marché du travail mahorais est, de fait, difficile à saisir et à mesurer à partir des critères arrêtés par le BIT lesquels s'adressent avant tout à une population insérée et stabilisée dans le secteur économique formel. Ceci est particulièrement vrai de la mesure du chômage qui contribue à exclure bon nombre de personnes en sous-emploi ou classées inactives alors qu'elles souhaiteraient travailler. Le taux de chômage, mesuré pour la première fois en 2009 au sens du BIT, est de 17,6%. À titre indicatif, le taux de chômage au sens du recensement était de 26,4% deux ans plus tôt, et de 29,3% en 2002. Les personnes concernées par le halo du chômage à Mayotte représentent 44% de l'ensemble des inactifs de 15 à 64 ans, contre 13% à La Réunion et 3,5% en France métropolitaine (INSEE, 2010).

Si l'observation de l'économie et du marché du travail fait apparaître d'importantes inégalités sociales, il faut préciser en dernier lieu combien l'analyse des ressources économiques des ménages mahorais ne se limite pas à l'économie locale. L'accroissement, ces vingt dernières années, de l'émigration mahoraise vers La Réunion et la métropole s'inscrit en partie⁷ dans une « économie à distance » mise en œuvre à l'échelle d'un réseau familial étendu. Une enquête réalisée récemment auprès de familles mahoraises à La Réunion (Cherubini et Roinsard, 2009) montre très clairement que le premier motif de la migration est d'ordre économique : il s'agit, en même temps, de bénéficier dans la société d'accueil de revenus sociaux (*mariziki*) permettant la survie de la famille – à la fois des membres ayant

⁷ Une autre caractéristique contemporaine de l'émigration mahoraise étant l'émigration étudiante.

migré et, dans bien des cas, de certains restés au pays – et de quitter les difficultés économiques (*taambu*) survenues à Mayotte avec la transformation de l'économie locale et la monétarisation croissante des échanges. « La révolte des *mabawas* » – soit le nom donné localement aux émeutes « contre la vie chère » qui ont secoué la société mahoraise à l'automne 2011 [*mabawas* = ailes de poulet, vendues bon marché et devenues de fait un des principaux mets à Mayotte] – a mis au grand jour les difficultés entraînées par cette monétarisation et l'inflation des prix qui l'a accompagnée (Math, 2012). Les prix à la consommation sont en moyenne 30% plus élevés qu'en métropole, tandis que les revenus des ménages sont, pour leur part, cinq fois plus faibles⁸.

Croissance démographique et immigration

Le dernier recensement réalisé en 2007 estime à 186 452 le nombre d'habitants, soit 55 000 habitants supplémentaires en dix ans⁹. La population a été multipliée par quatre en moins de 30 ans. Cet accroissement s'explique en premier lieu par le niveau élevé du solde naturel. Malgré une baisse sensible enregistrée au cours des 30 dernières années, le taux de fécondité reste très élevé avec 5 enfants par femme en moyenne en 2007, contre 8,1 en 1978. La dynamique démographique s'explique en second lieu par l'accroissement de l'immigration. La part des étrangers dans la population totale est passée de 15% en 1990 à 41% en 2007. Près des 4/5^e sont aujourd'hui en situation irrégulière. Si l'on sait, de par le coût financier de la migration, que les populations migrantes ne sont généralement pas les plus pauvres de leur pays, on sait aussi que cela est beaucoup moins vrai quand la distance entre le pays d'origine et le pays d'accueil est réduite. C'est précisément le cas à Mayotte qui observe depuis une quinzaine d'années une immigration massive et en grande partie clandestine¹⁰ de populations très démunies en provenance, essentiellement, de l'île d'Anjouan qui se situe à 70 km de ses côtes.

⁸ Au-delà de la singularité du cas mahorais, il est difficile de ne pas souligner combien la question de « la vie chère » – rapportée à celles du chômage de masse et des inégalités sociales et salariales – aura particulièrement mobilisé les populations domiennes au cours des trois dernières années : du mouvement antillais « *kont pwoftasyon* » [contre les profiteurs] de 2009 jusqu'aux émeutes urbaines survenues en février 2012 à La Réunion, chaque conflit aura trouvé sa source et sa résolution (partielle et ponctuelle) dans les mécanismes (privés et publics) de fixation des prix.

⁹ La population est aujourd'hui estimée à environ 200 000 habitants.

¹⁰ Clandestine au sens du droit français, et non du droit international selon lequel Mayotte fait partie intégrante de l'Union des Comores. Cet accroissement de l'immigration dite clandestine est à mettre en relation avec la mise en œuvre, en 1995, du « visa Balladur » mettant fin à la libre circulation entre Mayotte et les trois îles de l'archipel des Comores.

Malgré la faible distance physique qui sépare les deux îles, la migration comorienne s'inscrit dans un axe Sud-Nord caractérisé par un fort différentiel économique entre les deux pôles. Le PIB par habitant de Mayotte est 8 fois plus élevé que celui des Comores et 20 fois plus élevé que celui de Madagascar et du Mozambique. Selon l'INSERM, 50% des migrations en provenance des Comores ont des motivations économiques (Florence et *al.*, 2008). Dans les faits, les Anjouanais qui travaillent à Mayotte occupent pour l'essentiel des emplois non déclarés et mal rémunérés (entre 100 et 150 € par mois dans l'agriculture, 250 € dans les BTP). Les raisons qui conduisent les Mahorais à offrir ces emplois sont multiples : « crainte des vols si on ne donne pas aux migrants de quoi subsister, sentiment de solidarité envers cette population voisine avec laquelle les liens familiaux sont généralisés, avantage à payer des salaires modestes, voire symboliques » (Blanchy, 2002a, p. 170).

Il existe toujours en effet, sur un plan sociologique, de nombreuses affinités entre les trois îles des Comores et Mayotte, à commencer par des liens familiaux qui, dans bien des cas, justifient à eux seuls la migration (déplacement pour un mariage ou un enterrement, regroupement ou placement familial, etc.). Selon l'INSERM, 26% des migrants comoriens sont venus pour des raisons familiales. Comme le souligne R. Carayol (2007) :

Si les liens politiques ont été coupés, parfois violemment dans les années 1970, les relations familiales se sont poursuivies. Dans les années 1980, il était banal de se rendre à Mayotte, pour voir sa famille, trouver un travail ou même faire ses courses. Cette spécificité juridique était possible tant que Mayotte faisait figure de parent pauvre de l'outre-mer français, tant sur le plan institutionnel – avec un statut hybride de collectivité territoriale d'outre-mer – qu'économique – le développement des infrastructures n'a réellement démarré que quinze ans après la séparation. À l'époque, 90% de la population ignore la langue française, la quasi-totalité est régie par le droit coutumier d'inspiration islamique, et l'économie est encore largement de type agrarien et non monétarisé... comme dans les autres îles.

Les Mahorais, dans leur volonté d'être Français et de se plier aux règles de la métropole, n'en restent pas moins comoriens dans l'âme. La vitrine assimilationniste cache ainsi l'arrière-boutique qui, elle, reste comorienne.

Avec la départementalisation, Mayotte devrait rester largement attractive. Les deux mesures actuellement en vigueur ne semblent pas pouvoir inverser significativement la tendance. En premier lieu, l'aide au développement accordé aux Comores semble assez dérisoire compte tenu des besoins recensés. Ensuite, la répression de l'immigration clandestine s'apparente quelque peu au mythe de Sisyphe. À peine reconduits à la frontière, beaucoup d'expulsés organisent leur retour à Mayotte. Si, pour l'heure, la répression n'est pas efficace, elle est en revanche très productive. En 2006, les reconduites à la frontière opérées à

Mayotte représentaient la moitié des expulsions effectuées Outre-Mer et le quart de celles enregistrées au plan national, pour un territoire 1468 fois plus petit que l'Hexagone... Avec la mise en place en 2007 du ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale et les objectifs quantifiés de reconduites à la frontière, les expulsions à Mayotte ont triplé, passant de 8 536 en 2004 à 26 405 en 2010, dont 6 400 mineurs. En un mot : alors que les Mahorais ont longtemps plébiscité la départementalisation pour ses promesses égalitaires, dans les faits, l'État répressif (et les moyens financiers afférents) s'est déployé bien avant l'État social, la politique de lutte contre l'immigration constituant précisément un préalable à la mise en œuvre des politiques sociales.

La transformation des rapports sociaux

Citoyens versus étrangers : les termes d'une nouvelle division sociale

Longtemps présenté par les autorités politiques nationales et locales comme une entrave au processus de départementalisation, l'accroissement de l'immigration clandestine n'est pas sans produire des effets sur l'organisation et la cohésion de la société mahoraise. De vives tensions sociales sont observées depuis quelques années à présent, opposant Mahorais et clandestins lesquels sont largement tenus, dans les représentations collectives, pour être responsables de tous les maux de la société locale¹¹. Des relations de concurrence s'installent ou pour le moins sont perçues comme telles, autour de l'accès à l'emploi, au logement, à l'école ou encore au système public de santé (Cherubini et Roinsard, 2009). La charge sanitaire représentée par l'immigration clandestine conduit par exemple à réduire la disponibilité des équipements pour la population autochtone, laquelle peut alors éprouver du ressentiment envers les étrangers. De même, les besoins de création d'écoles et de postes d'enseignants se sont démultipliés. En attendant la création de nouveaux établissements dont les besoins sont évalués à 1,5 par an, les écoles s'organisent tant bien que mal sur la base, par exemple, d'une rotation des élèves. Sur le plan du logement, si la construction bat son plein depuis une dizaine d'années, les besoins évoluent à un rythme bien plus important. La grande majorité des immigrés se replie sur des poches d'habitat insalubre, ce qui crée, à l'échelle de l'île, des problèmes sociaux, environnementaux et sanitaires. Kawéni, situé sur les hauteurs de

¹¹ Ces tensions furent particulièrement prégnantes à l'automne 2005 : scènes de bastonnade, habitats de clandestins brûlés ou pillés, échoppes tenues sur les marchés par des Anjouanais réduites à néant, etc. Objets d'humiliations publiques et sous le coup, constamment, de reconduites à la frontière, des manifestants clandestins avaient réagi, pour leur part, en saccageant la permanence du député UMP de l'île Mansour Kamardine, lequel avait particulièrement contribué au développement d'un racisme « anti-pauvres » à l'endroit des Anjouanais.

Mamoutzou, est aujourd'hui le plus grand bidonville français. Cette situation suscite de nombreuses vocations de « marchands de sommeil ».

De cette économie de la misère émergent ainsi entre Mahorais et Comoriens de nouveaux rapports sociaux faits à la fois de domination et de solidarité. Ces rapports s'organisent en premier lieu autour des conditions d'accès au logement et au travail. La pauvreté du milieu social d'origine des clandestins et le grand dénuement que ces derniers connaissent une fois installés à Mayotte, les conduisent à accepter des niveaux de rémunération bien au-dessous du salaire minimum local. Mais en même temps, les relations nouées entre employeurs et employés ne se réduisent pas à des rapports économiques fondés sur le seul échange de la force de travail contre un salaire journalier. Ils s'inscrivent aussi dans des rapports de réciprocité caractéristiques des modes de régulation traditionnels au sein de la société mahoraise (Blanchy, 1990) :

Les migrant(e)s, qui occupent des petites habitations prêtées ou louées par des villageois, partagent avec les Mahorais(es), les activités sociales à caractère ludique, religieux ou coutumier. Les employés et leur ménage bénéficient d'un logement, d'une aide matérielle ou financière ponctuelle, du droit de cultiver leur propre lopin ; ils peuvent aussi être invités à partager les repas chez leurs employeurs. L'accès à ces différents services n'est pas « lié » à la prestation de travail ; il perdure une fois l'échange de travail accompli¹².

Comme le soulignait encore un élu local en 2003 à la suite de manifestations de femmes mahoraises réclamant le départ des clandestins : « Les clandestins, c'est nous qui les logeons, nous qui leur prêtons nos barques pour qu'ils aillent pêcher, notre terrain pour qu'ils le cultivent... Il faut que chacun prenne ses responsabilités »¹³. On observe ici une expression manifeste des paradoxes auxquels est aujourd'hui confrontée la société mahoraise. En disant non à l'immigration clandestine tout en disant oui au travail clandestin et aux relations de réciprocité dans lesquelles ce travail s'inscrit, la population mahoraise semble prise entre deux forces contradictoires : une intégration politique qui se construit contre tout rattachement aux Comores d'une part, et une intégration culturelle d'inspiration comorienne qui exprime à l'inverse le refus d'un attachement aveugle et inconditionnel aux mœurs et au droit commun de la société métropolitaine perçue, à l'inverse de la société locale, comme individualiste (Blanchy, 2002b). Du fait des liens historiques, culturels, familiaux, religieux au sein de l'archipel, la figure du Comorien à Mayotte est donc particulièrement ambivalente : si « les

¹² Burnod et Sourisseau, « Changement institutionnel et immigration clandestine à Mayotte : quelles conséquences sur les relations de travail dans le secteur agricole ? », *Autrepart*, n°43, 2007, p. 171-172.

¹³ *Mayotte Hebdo*, n° 132, septembre 2003.

Mahorais ont un discours global négatif sur ces migrants (...), les relations quotidiennes sont bonnes, comme si, d'une certaine manière, l'arrivée de ces voisins si semblables réintroduisait à Mayotte un peu de la culture et de l'identité en voie de disparition » (*Ibid.*, p. 682).

Avec la mise en œuvre de la départementalisation et en particulier la finalisation de l'état civil qui achève le partage de la population mahoraise entre citoyens et étrangers, les modes de régulation sociale au sein des villages et des familles risquent d'être infléchis sous l'effet de déterminismes exogènes à la société locale. La politique d'assimilation juridique et postcoloniale provoque en particulier d'importantes ruptures dans le réseau de parenté : certains membres pourtant présents à Mayotte depuis de nombreuses années et dont l'union et la filiation sont reconnus par le droit coutumier sont reconduits à la frontière tandis que d'autres, reconnus pour leur part comme citoyens français, sont autorisés à rester sur le sol mahorais (Blanchard, 2007 ; Carayol, 2007). La transformation politique que connaît l'île aujourd'hui est donc en passe de bousculer de manière profonde des liens sociaux et familiaux complexes, noués à la fois dans l'histoire (liens ancestraux entre les quatre îles des Comores) et dans l'espace (« familles transnationales » ou « translocales »¹⁴ composées de membres résidant et circulant entre les Comores et Mayotte, mais aussi à La Réunion, en France métropolitaine, à Madagascar, au Mozambique, etc.).

La naissance de l'individu de droit commun

L'obtention de la citoyenneté française constitue un élément déterminant de la recomposition des rapports sociaux. Outre la possibilité de rester vivre à Mayotte, celle-ci détermine aussi et surtout le bénéfice dont on peut espérer tirer de la départementalisation, en qualité d'ayant droit ou non. Fruit du système de protection sociale de la société salariale, la catégorie individualisante de l'ayant droit à la Sécurité sociale est particulièrement exogène du point de vue de la société mahoraise dont l'organisation sociale est encore largement fondée sur des principes et obligations de réciprocité exercés à l'échelle d'un village et d'un lignage. Une configuration qui contraste avec le modèle d'intégration dominant en France, fondé autour du salariat, de la protection sociale et de la relation individu-État. À Mayotte, le statut de travailleur n'est pas le support, en soi, de l'intégration et de l'identité sociales. De même, les activités productives traditionnellement exercées dans l'agriculture et la pêche et les conditions d'échange sur ce marché ne relèvent pas d'une logique principalement

¹⁴ Terme proposé par J. Sakoyan (2010, p. 116-119) pour définir la singularité des migrations comoriennes lesquelles s'inscrivent sur des axes qui sont d'abord coloniaux, avant d'être transnationaux.

marchande mais reposent sur des principes de réciprocité et de redistribution. Il y a encore à peine dix ans, la production agricole était destinée, dans les deux tiers des cas, à la consommation familiale et à des dons (ESAP, 2003), la vente des productions étant tout à fait récente. Au-delà de sa fonction de subsistance, cette économie est enchâssée dans le social (Burnod et Sourisseau, 2009 ; Polanyi, 1944) : elle répond moins à une fonction économique basée sur un échange de type marchand qu'à une fonction sociale et symbolique qui, à l'image du don et du contre-don, permet aux individus d'affirmer continuellement leur place et leur rang dans le groupe familial, villageois, religieux, et de se prémunir par là-même des risques de précarité et d'exclusion.

Ainsi se pose, rapportée à ce contexte, la question de l'impact et de l'inscription de l'économie marchande et de l'économie de transfert dans l'organisation sociale locale. En quoi ces économies qui placent l'individu au cœur de l'échange peuvent-elle contribuer à modifier ou déstabiliser les principes d'obligation et de régulation économique au sein des collectifs villageois et des familles qui, par ailleurs, semblent de plus en plus perméables au changement (Linhart, 2007) ? Les premières observations menées au sujet des mesures institutionnelles et marchandes mises en œuvre dans le secteur agricole (Burnod et Sourisseau, 2009) ou encore celles réalisées auprès des familles mahoraises émigrées et bénéficiaires de prestations sociales et familiales (Blanchy, 2002a ; Cherubini et Roinsard, 2009) soulignent que les mesures économiques et sociales « importées » de métropole font l'objet de réappropriations qui, tantôt s'ajustent aux fondements de l'organisation sociale locale, tantôt servent de support aux transformations de cette organisation¹⁵. Ainsi, la logique (et dans certains cas la pression) assimilationniste ne s'impose pas de manière mécanique mais est au contraire réassimilée en fonction des intérêts et des systèmes de valeur propres aux individus et à leur groupe d'appartenance – intérêts et valeurs qui sont eux-mêmes mouvants dans un tel contexte de changement social. Qualifiée ici de fait postcolonial au sens d'une transfiguration d'une relation strictement coloniale, la départementalisation Outre-Mer travaille les sociétés réceptrices autant qu'elle est travaillée par ces sociétés. Mayotte, qui observe aujourd'hui une situation hybride caractérisée par l'intégration des nouveaux cadres normatifs métropolitains aux « lois invisibles » (Blanchy, 2002a, p. 192) de la société locale, ne semble pas déroger à cette règle...

¹⁵ Également observée aux Antilles et à La Réunion, la transformation des rapports sociaux de sexe sous l'effet de l'économie de transfert (prestations familiales, Allocation Parent Isolé...) est un des phénomènes exemplaires de ces réorganisations.

Aller plus loin

Bibliographie

- Blanchard E., 2007. « Fractures (post)coloniales à Mayotte », *Vacarme*, n°38.
- Blanchy S., 1990. *La vie quotidienne à Mayotte*, Paris, L'Harmattan.
- Blanchy S., 2002a. « Changement social à Mayotte : Transformations, tensions, ruptures », *Études Océan Indien*, n°33-34, p. 165-195.
- Blanchy S., 2002b. « Mayotte : “française à tout prix” », *Ethnologie française*, Paris, vol. 32, n°4, p. 677-687.
- Burnod P., Sourisseau J.-M., 2007. « Changement institutionnel et immigration clandestine à Mayotte : quelles conséquences sur les relations de travail dans le secteur agricole ? », *Autrepart*, n°43, p. 165-176.
- Burnod, P., Sourisseau J.-M., 2009. « Identité et marché dans une situation de pluralisme institutionnel : le cas du secteur agricole à Mayotte », e-revue *Développement durable et Territoires*, dossier 12 : Identité, patrimoines collectifs et développement soutenable.
- Caminade P., 2003. *Comores-Mayotte, une histoire néo-coloniale*, Paris, Agone.
- Carayol R., 2007. « Mayotte, une société disloquée », *Plein Droit. Revue du GISTI*, n°74.
- CEROM, 2010. *Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation*, n°1.
- Cherubini B., Roinsard N., 2009. *Stratégies migratoires et enjeux de la protection sociale à La Réunion et à Mayotte : conflits et concurrences dans les espaces sanitaires et sociaux*, rapport à la MiRe-DREES, programme « Migrations et protection sociale ».
- Constant F., Daniel J. (éds.), 1997. *Cinquante ans de départementalisation outre-mer, 1946-1996*, Paris, L'Harmattan, p. 223-259.
- ESAP, 2003. *Agreste Mayotte. Enquête statistique sur l'Agriculture et la Pêche*, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Mayotte.
- Florence S., Lebas J., Lesieur S., Chauvin P., 2008. *Santé et migration à Mayotte*, Paris, INSERM – UMRS 707, rapport final à l'AFD.
- INSEE, 2010. « Enquête Emploi 2009. Un marché de l'emploi atypique », *Mayotte Infos*, n°48.
- INSEE, 2007. « Le revenu des habitants de Mayotte en 2005 », *INSEE Infos* n°28.
- Lazarus N. (éd.), 2006. *Penser le postcolonial. Une introduction critique*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Linhart J.-L., 2007. « La famille mahoraise, de la tradition à l'occidentalisation », in Latchoumanin M., Malbert T. (éds), *Familles et parentalité*, Paris, L'Hamattan, p. 235-245.
- Math A., 2012. « Mayotte - Nouveau département, conflit social majeur : la révolte contre la vie chère », *Chronique internationale de l'IREES*, n°132, p. 55-70.
- Polanyi K., 1983 (1^{re} éd. 1944). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.

Richard E., 2009. *Compétence métisse : mobilisations et métier politique à Mayotte (1975-2005)*, Doctorat en sciences politiques, Université de Montpellier I.

Rivière F., 2009. « Développement ultramarin et dépendance à la métropole », in « L'outre-mer français : où en sommes-nous ? », *Regards sur l'actualité*, n°355, La Documentation française, p. 41-55.

Roinsard N., 2012 (à paraître). « Soixante ans de départementalisation à La Réunion : une sociologie des mutations de l'organisation sociale et de la structure de classe en contexte postcolonial », in Bruneteaux P., Zander U. (éds.), « Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ? », *Asylon(s)*, <http://reseau-terra.eu>, 25 p.

Sakoyan J., 2010. *Un souci en partage. Migrations de soins et espace politique entre l'archipel des Comores et la France*, Doctorat d'anthropologie, EHESS.

Liens

Chronique internationale de l'IRES, n° 132, janvier 2012, p. 41-92 : www.ires-fr.org

Publié dans laviedesidees.fr, le 8 mai 2012.

© laviedesidees.fr